

5.0 crédits

30.0 h

2q

Enseignants:	De Munck Jean ;
Langue d'enseignement:	Français
Lieu du cours	Louvain-la-Neuve
Thèmes abordés :	La régulation sera traitée une problématique transversale de la sociologie (et pas seulement comme une dimension spécifique à un champ : organisations, politique etc) : le processus de production et d'effectuation de la règle dans la vie sociale et sa construction par le discours sociologique. Cette problématique sera abordée sous l'angle normatif et sous l'angle descriptif, à travers une mise en perspective des différents paradigmes analytiques de la régulation dans la sociologie contemporaine et les enjeux contemporains dans différents secteurs de la vie sociale. Une place particulière sera faite à la sociologie du droit comme voie royale (mais non exclusive) vers la problématique de la régulation.
Acquis d'apprentissage	Le cours doit donner à l'étudiant trois compétences : 1. la capacité d'élucidation des différents paradigmes de la régulation et de la normativité dans la sociologie contemporaine ; 2. la connaissance des apports de la sociologie du droit à cette problématique ; 3. la capacité d'appliquer la problématique de la régulation à des questions pratiques nées du contexte de la globalisation. <i>La contribution de cette UE au développement et à la maîtrise des compétences et acquis du (des) programme(s) est accessible à la fin de cette fiche, dans la partie « Programmes/formations proposant cette unité d'enseignement (UE) ».</i>
Contenu :	<p>Première partie : histoire d'une problématique</p> <p>La question du traitement de la normativité par la sociologie : aspects descriptifs et normatifs de la production des règles et de leur effectuation ; régulation intentionnelle et non-intentionnelle; la règle et son énoncé juridique; distinction entre normalité et normativité. Les apports de la tradition classique seront commentés.</p> <p>Deuxième partie : paradigmes contemporains</p> <p>Présentation des principaux courants théoriques contemporains en sociologie qui proposent une définition de la régulation : théorie de l'autorégulation (Hayek, Luhmann) ; école de la régulation (Aglietta, Boyer) ; théories du choix rationnel; approches compréhensives (Reynaud, économie des conventions) et constructivistes (Latour).</p> <p>Troisième partie : régulation et globalisation</p> <p>Application des discussions commentées au cours de des deux précédentes parties à des questions contemporaines liées à la globalisation : la question du secteur informel, la régulation européenne etc. Un intérêt sera porté à la régulation des sociétés du Sud autant que celles du Nord.</p>
Autres infos :	<p>Pré-requis : Baccalauréat en sciences humaines</p> <p>Evaluation : Examen oral : discussion sur l'ensemble de la matière du cours. Travail écrit individuel de mise en application personnelle</p> <p>Support : Recueil de textes</p>
Cycle et année d'étude :	<p>> Master [120] en information et communication</p> <p>> Master [120] en administration publique</p> <p>> Master [120] en sociologie</p> <p>> Master [120] en sciences de la population et du développement</p> <p>> Master [60] en sociologie et anthropologie</p> <p>> Master [60] en philosophie</p> <p>> Master [120] en philosophie</p> <p>> Agrégation de l'enseignement secondaire supérieur (philosophie)</p> <p>> Master [120] en éthique</p>
Faculté ou entité en charge:	PSAD